

NOTICE

Veillez lire attentivement cette notice avant d'utiliser ce médicament. Elle contient des informations importantes pour votre traitement.

- Ce médicament est une spécialité qui peut être utilisée sans consultation ni prescription d'un médecin.
- La persistance des symptômes, l'aggravation ou l'apparition de nouveaux troubles, imposent de prendre un avis médical.
- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.

Si vous avez besoin de plus d'informations et de conseils, adressez-vous à votre pharmacien ou à votre médecin.

DENOMINATION

SPASMAG, solution buvable en ampoule

COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Pour une ampoule de 5 ml :

Principes actifs :

Sulfate de magnésium heptahydraté 1,200 g

quantité correspondant à magnésium élément.....0,118 g

Levure *Saccharomyces cerevisiae* 0,100 g

Excipients : Acide citrique anhydre, cyclamate de sodium, saccharine sodique, arôme orange*, eau purifiée

* *Composition de l'arôme orange : huile essentielle d'écorce d'orange douce, alcool.*

FORME PHARMACEUTIQUE :

Solution buvable en ampoule.

CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE : SUPPLEMENT MINERAL (A: appareil digestif et métabolisme)

NOM ET ADRESSE DE L'EXPLOITANT : Laboratoires GRIMBERG - 19, rue Poliveau - 75005 PARIS –France

NOM ET ADRESSE DU FABRICANT : Laboratoires GRIMBERG- Z.A. des Boutries, 5 rue vermont- 78700 Conflans Sainte Honorine- France

DANS QUEL CAS UTILISER SPASMAG, solution buvable en ampoule ?

Ce médicament est indiqué en cas de carence en magnésium confirmée par votre médecin.

ATTENTION!

DANS QUEL CAS NE PAS UTILISER CE MEDICAMENT ?

Ce médicament NE DOIT PAS ETRE UTILISE :

- Si vous êtes allergique (hypersensible) aux substances actives ou à l'un des autres composants dans SPASMAG, solution buvable en ampoule,
- en cas d'insuffisance rénale sévère (défaillance des fonctions du rein).

EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

MISES EN GARDE SPECIALES/ PRECAUTIONS D'EMPLOI

- En cas de carence sévère, le traitement doit être commencé par la voie veineuse. Il en est de même en cas de malabsorption.
- En cas de carence en calcium associée, il est recommandé de procéder d'abord dans la plupart des cas, au traitement de la carence en magnésium.

EN CAS DE DOUTE NE PAS HESITER A DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

INTERACTIONS MEDICAMENTEUSES ET AUTRES INTERACTIONS

Si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, y compris un médicament obtenu sans ordonnance, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

AFIN D'EVITER D'EVENTUELLES INTERACTIONS ENTRE PLUSIEURS MEDICAMENTS, IL FAUT SIGNALER SYSTEMATIQUEMENT TOUT AUTRE TRAITEMENT EN COURS A VOTRE MEDECIN OU A VOTRE PHARMACIEN.

GROSSESSE - ALLAITEMENT

Grossesse

Ce médicament ne sera utilisé pendant la grossesse que sur les conseils de votre médecin. Si vous découvrez que vous êtes enceinte pendant le traitement, consultez votre médecin car lui seul peut juger de la nécessité de le poursuivre.

Allaitement

L'utilisation de ce médicament est à éviter pendant l'allaitement.

D'UNE FACON GENERALE, IL CONVIENT AU COURS DE LA GROSSESSE OU DE L'ALLAITEMENT DE TOUJOURS DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN AVANT D'UTILISER UN MEDICAMENT.

COMMENT UTILISER SPASMAG, solution buvable en ampoule ?

POSOLOGIE

La dose habituelle est :

- **chez l'adulte** : 3 ampoules par jour.
- **chez l'enfant** : 1 à 3 ampoules par jour.

MODE ET VOIE D'ADMINISTRATION :

Voie orale. Les ampoules doivent être secouées puis diluées dans un peu d'eau.

FREQUENCE ET MOMENT AUXQUELS LE MEDICAMENT DOIT ETRE ADMINISTRE :

La dose journalière est à répartir de préférence en plusieurs prises avant ou au cours d'un repas.

DUREE DU TRAITEMENT :

La durée habituelle de traitement est de 1 mois.

En l'absence d'amélioration des symptômes au bout d'un mois de traitement, il n'est pas utile de poursuivre le traitement, allez consulter votre médecin.

EN CAS D'INCERTITUDE, CONSULTEZ VOTRE MEDECIN OU VOTRE PHARMACIEN.

CONDUITE A TENIR EN CAS DE SURDOSAGE :

Consultez immédiatement votre médecin ou votre pharmacien.

CONDUITE A TENIR AU CAS OU L'ADMINISTRATION D'UNE OU PLUSIEURS DOSES A ETE OMISE :

Ne prenez pas de dose double pour compenser la dose simple que vous avez oublié de prendre.

EFFETS NON SOUHAITES ET GENANTS

COMME TOUT PRODUIT ACTIF, CE MEDICAMENT PEUT, CHEZ CERTAINES PERSONNES, ENTRAINER DES EFFETS PLUS OU MOINS GÉNANTS:

- diarrhées,
- douleurs abdominales.

Déclaration des effets secondaires

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien ou à votre infirmier/ère. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet: www.ansm.sante.fr

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

CONSERVATION

NE PAS DEPASSER LA DATE LIMITE D'UTILISATION FIGURANT SUR LE CONDITIONNEMENT EXTERIEUR

DATE DE REVISION DE LA NOTICE :

5 Octobre 2006